

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du territoire
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 ETTERBEEK

V/Réf : votre courrier du 25/01/2016
N/Réf. : AVL/AH/ETB-2.207/s.583
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 16. Demande de permis d'urbanisme portant sur le remplacement des châssis d'un appartement du 1^{er} étage. Dossier de régularisation. Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 25 janvier 2016 sous référence, réceptionné le 27 janvier, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en sa séance du 17 février 2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise à régulariser le remplacement des châssis d'un logement situé au premier étage de l'immeuble à appartements sis avenue de Tervueren 16, réalisé dans les années 1960. Il est compris dans la zone de protection des biens situés aux n^{os} 64 et 68-70 de la même avenue et se trouve à proximité directe du parc du Cinquantenaire.

La CRMS comprend la volonté du demandeur de rendre plus performants les châssis de fenêtre de son logement. Eu égard au contexte patrimonial et urbanistique de l'immeuble, elle ne peut toutefois souscrire au choix des châssis en PVC pour remplacer les menuiseries d'origine (nature du matériau, épaisseur des profils). Il s'agit d'éléments peu qualitatifs, dévalorisants pour la façade de l'immeuble. Ces travaux illicites sont d'autant plus regrettables qu'ils constituent une intervention ponctuelle réalisée au détriment de la cohérence globale de la façade.

La CRMS invite dès lors le Syndic de l'immeuble à organiser une concertation des copropriétaires pour ceux qui songeraient également à remplacer leurs châssis et ce afin de garantir l'homogénéité de la façade au moyen de menuiseries qualitatives adaptées à la typologie du bien.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. DMS : O Goossens
DU : Fr. Timmermans, V. Henry